

CORONAVIRUS

Informations de Yoga Suisse (Etat: 23.6.2021)

Le Conseil fédéral a décidé, mercredi 23 juin 2021, d'un nouvel assouplissement d'envergure. L'ouverture s'appliquera à partir du **samedi 26 juin 2021**. En raison de l'évolution positive de la situation épidémiologique, l'assouplissement ira plus loin que suggéré lors de la consultation. De plus, les règles ont été uniformisées et simplifiées.

L'obligation de travailler à domicile et de porter un masque à l'extérieur ne sont plus obligatoires. Le nombre de personnes pouvant s'asseoir ensemble dans les restaurants n'est plus limité. Il n'y a plus non plus d'exigence de port de masque ou de respect des distances pour les activités culturelles et sportives. Pour les cours de yoga en salle, cela signifie que l'exigence du masque, l'obligation de garder la distance et les restrictions de capacité sont levées. Seules les coordonnées doivent être enregistrées. En outre, il est recommandé d'aérer régulièrement la salle de yoga. Le yoga peut être pratiqué à l'extérieur sans restrictions.